

Aide aux actions collectives en économie circulaire

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Cette aide soutient les entreprises dans la mise en oeuvre d'actions permettant de structurer des démarches d'économie circulaire.

Il s'agit d'appuyer l'émergence de filières :

- de projets d'économie de la fonctionnalité,
- de partenariats inter-entreprises,
- de démarche d'écologie industrielle ou territoriales,
- de mise en relation clients/fournisseurs dans le cadre de circuits de proximité d'approvisionnement,
- de démarches d'accompagnement d'entreprises vers une prise en compte d'un ou plusieurs piliers de l'économie circulaire.

L'aide aux actions collectives vise à rassembler les entreprises de Nouvelle-Aquitaine autour de projets collectifs, afin d'améliorer leur compétitivité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont concernées les entreprises de toutes tailles, ainsi que les associations.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

L'aide finance les coûts liés à la réalisation de l'action collective.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention, dont le taux d'intervention varie selon le type d'action et le type d'opérateur :

- projet ayant une mission d'intérêt général, la subvention représente 80% maximum des dépenses

- éligibles,
- projet porté par un porteur de moins de 5 ans : la subvention représente 80% maximum des dépenses éligibles, plafonnée à 600 000 €,
- projet porté par un pôle d'innovation : la subvention représente 50% maximum des dépenses éligibles,
- Opérateur transparent : le montant de la subvention dépendra du régime.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Avec partenariat
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis
 - › Régime cadre exempté SA 40453 PME
 - › Régime cadre exempté SA.40391 modifié (SA.58995) - RDI
 - › Régime cadre exempté S.A 40207 modifié (SA.58981) - Formation

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr